



L'EQUIPE MOBILE D'APPUI À LA SCOLARISATION
DÉPEND DE L'AREAMS,
ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT
MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

LE SERVICE EST AUTORISÉ PAR L'AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ (ARS) DES PAYS DE LA LOIRE ET FINANCÉ
PAR L'ASSURANCE MALADIE.

EMAS



| AVEC QUI ?

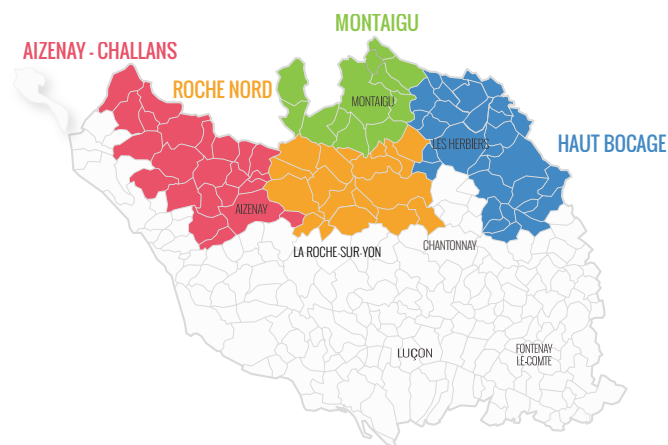
L'équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation est composée
d'une équipe pluridisciplinaire :

- × Un responsable de service ;
- × Un assistant administratif ;
- × Des éducateurs spécialisés ;
- × Un psychologue ;
- × Un ergothérapeute ;
- × Un assistant social.



| OÙ ?

Les professionnels de cette équipe mobile interviennent
auprès des établissements scolaires des circonscriptions
suivantes :



EQUIPE MOBILE D'APPUI À LA SCOLARISATION DISPOSITIF DU SESSAD AREAMS



Contacter l'EMAS

Tél. : 07 85 12 62 48

Mail : emas@areams.fr

| EMAS AREAMS |

18 impasse Gaston Chavatte - 85000 La Roche-sur-Yon

Tél. : 07 85 12 62 48

emas@areams.fr

EMAS

Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation



QU'EST CE QUE L'EMAS ?

L'équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) est un dispositif rattaché au SESSAD AREAMS. Il a pour objectif de renforcer l'école inclusive, favoriser la scolarisation des élèves à besoin éducatifs particuliers et la coordination entre les professionnels de l'Education Nationale et du secteur médico-social.



POUR QUI ?

L'EMAS s'adresse aux professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers (suspicion ou diagnostic de TND*, TCC* ...) notifiés ou non par la MVA*. L'équipe intervient sur tous les parcours du milieu ordinaire : de la maternelle au lycée et aussi en apprentissage.

* TND : Troubles Neuro Développementaux

* TCC : Troubles du Comportement et des Conduites

* MVA : Maison Vendée Autonomie (ex MDPH)



POUR QUOI ?

Les principales missions de l'équipe mobile d'appui à la scolarisation sont de :

- × Mieux prendre en compte et renforcer la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- × Prévenir les ruptures scolaires ;
- × Renforcer le lien entre les établissements scolaires, médicosociaux et sanitaires pour une meilleure continuité éducative du parcours scolaire.



COMMENT ?

L'EMAS est mobilisée via une saisine complétée par le chef d'établissement scolaire et validée par les instances hiérarchiques.

L'EMAS propose :

- × Des temps d'échanges avec les équipes éducatives (enseignants, AESH...);
- × Des observations de l'élève dans son environnement scolaire ;
- × Des outils pratiques et concrets pour les équipes afin de faciliter l'inclusion scolaire ;
- × Des actions de sensibilisation des équipes aux différents troubles.

